COMMUNE D'AINGERAY

	PROCES VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Mardi 20 octobre 2026**	Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 11 Nombre de Conseillers votants : 15 Suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances et après convocation légale, sous la présidence de M. FONTAINE André.

Etaient présent(e)s : Mme CORDARY Caroline, M. COTTRELLE Sylvain, Mme CURÉ Emilie, M. DINÉE Olivier, M. FONTAINE André, Mme HALLER Magalie, Mme HOPP Amandine, Mme HULDINGER Fanny, Mme RICHARD Véronique, M. RISSER Xavier, M. TRABAC Olivier.

Membre(s) Excusé(s) ayant donné procuration :
Mme D'HIVER Audrey - procuration à Mme HALLER Magalie
Mme FRAULOB Odile - procuration à M. FONTAINE André
M. HALLER Philippe - procuration à M. COTTRELLE Sylvain
M. ROUCHON Alain - procuration à Mme HULDINGER Fanny

Membre(s) absent(s):/

Secrétaires de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mmes RICHARD Véronique et HULDINGER Fanny ayant obtenu la majorité des suffrages ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Ordre du jour

Approbation du dernier CM

1. ONF : Proposition des coupes de l'exercice 2027
2. ONF : Convention de mandat pour établissement et émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois
3. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale – CAF
4. Choix maître d'œuvre – nouveau Lotissement
5. Achat illuminations Noël
6. Achat et/ou location d'un 2ème défibrillateur
7. Décision Modificative : reprise des résultats du CCAS
8. Remboursement de l'avancement des frais par le maire (dalles plafond Maison des Jeunes)
9. Cimetière : Relevage des tombes et création nouveau columbarium
10. Questions diverses : (échange aménagement terrain de foot, etc.)

Ouverture de séance : 18h30

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Subvention des Cohés. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'approbation du dernier conseil municipal tenu le 26 juin 2026. Arrivé de Monsieur RISSER Xavier à 18h34.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

01 - ONF : PROPOSITION DES COUPES DE L'EXERCICE 2027

Monsieur COTTRELLE membre de la commission bois présente la proposition de l'ONF concernant la parcelle 26a1, pour l'exercice 2027 destinée à l'affouage et à la vente de bois éventuelle.
Il propose également de garder le prix du stère à 12 € 00.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'état d'assiette 2027 présenté par l'ONF.

02 - ONF : CONVENTION DE MANDAT POUR ETABLISSEMENT ET 'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'ONF POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

La facturation dématérialisée est obligatoire depuis septembre 2026. Les ventes des coupes et produits de coupes issus des forêts sont assurées par l'ONF.

L'ONF nous sollicite afin que la commune leur donne mandat pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mandat.

03 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - CAF

La contractualisation de la CTG permet de percevoir un « bonus territoire CTG » versé directement aux gestionnaires de service en complément des aides au fonctionnement déjà versées par la CAF.

Cette convention est utile pour que le SIS FAS puisse bénéficier de subvention supplémentaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le renouvellement de la convention CTG.

04 - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE - NOUVEAU LOTISSEMENT

Monsieur DINEE informe les membres du conseil, que la Commission travaux s'est réunie il y a quelques temps afin d'analyser les offres reçues. Les membres de la commission travaux étant mitigés sur le choix du maitre d'œuvre, la décision revient donc au conseil municipal.

Monsieur DINEE présente les 2 offres reçues :

- HERREYE & JULIEN : 6 500 € H.T. + 6% du montant des travaux
- CONCEPT INFRA : 56 200 € H.T.

Madame HALLER, faisant partie de la commission travaux, précise que pour déterminer le montant des travaux, ils se sont basés sur les dépenses du 1er lotissement Côte du Four, en y ajoutant l'inflation.

Estimation des travaux à environ 295 000 euros, pour environ 18 parcelles.

Monsieur DINEE précise donc que pour HERREYE JULIEN, le montant serait d'environ 24 500 € contre 56 200 € pour CONCEPT INFRA.

Le choix entre les deux entreprises est mitigé malgré le prix car :

- CONCEPT INFRA épaule la commune face aux litiges avec COLAS, mais basé à Lunéville
- HERREYE & JULIEN, basé à Toul, connait la commune mais montant des travaux plus ou moins inconnus (basé en partie sur 6% du montant des travaux).

Vote :

- **HERREYE & JULIEN** : M. COTTRELLE, M. DINEE, Mme CURE, M. FONTAINE, Mme FRAULOB, Mme HOPP, M. TRABAC **(7)**
- **CONCEPT INFRA** : Mme HULDINGER, M. ROUCHON, Mme HALLER, M. HALLER, Mme D'HIVER **(5)**
- **ABSTENTION** : M. RISSER, Mme RICHARD, Mme CORDARY **(3)**

Après en avoir délibéré et à la majorité requise, le conseil municipal a choisi HERREYE & JULIEN comme maître d'œuvre (7 POUR).

05 - ACHAT ILLUMINATIONS DE NOEL

Plusieurs décorations étant défectueuses, monsieur DINEE informe qu'il est budgétisé tous les ans, une somme afin de renouveler petit à petit les décorations de Noël du village.

Monsieur le Maire propose l'achat de 4 nouvelles illuminations pour 1 646.40 € et 4 illuminations d'occasion pour 744 euros.

Une réflexion est également faite sur le locatif. Cela permettrait de modifier les modèles et de simplifier la logistique et le stock.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (13 POUR / 2 CONTRE (Mme HOPP et Mme CORDARY)) les conseillers approuvent l'achat des illuminations présentées.

06 - ACHAT / LOCATION 2ème DEFIBRILLATEUR

Lors du dernier conseil municipal, Mme HULDINGER avait questionné sur l'installation d'un deuxième défibrillateur dans le village.

Monsieur le Maire informe que la location se situe entre 600 et 720 euros H.T. par an (maintenance annuelle comprise) et que l'achat est de 1250 € H.T + 240 € H.T. de maintenance annuelle.

Projet d'installation près de l'école maternelle, au niveau de l'arrêt de bus car présence d'un coffret électrique.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise, les membres du conseil, décident d'acheter le second défibrillateur (9 POUR / 6 CONTRE).

07 - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle que le budget CCAS a été dissout au 31/12/2025. La trésorerie nous demande donc d'intégrer dans le budget communal le solde déficitaire de 164.38 euros comme suit :

Cpte 002 : Excédent de fonctionnement : - 164.38 euros

Cpte 752 : + 164.38 euros

Après en avoir délibéré, le conseil APPROUVE à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

08 - REMBOURSEMENT DE L'AVANCEMENT DE FRAIS PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des suppressions des néons à la maison des jeunes par des vasques LED, il y a eu l'obligation de changer les dalles abimées.

Monsieur le Maire a donc engagé personnellement la somme de 673.66 € (facture à l'appui)

Il demande l'autorisation aux membres du Conseil que la commune lui rembourse cette somme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers APPROUVENT le remboursement de 673.66 € à Monsieur FONTAINE.

09- RELEVAGE DES TOMBES ET CREATION COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe que le columbarium arrive à saturation (1 emplacement de disponible). Qu'à ce titre il devient urgent de prévoir un second columbarium.

Il informe que 4 concessions au cimetière communal ont fait l'objet d'une procédure d'abandon. Il propose donc la création d'un columbarium en lieu et place des sépultures relevées.

3 devis de sociétés de pompes funèbres sont présentés (relevage et création columbarium)

Après débat, les membres du Conseil DECIDENT à l'unanimité de choisir l'entreprise GUIDON, la mieux-disante, pour relever les 4 concessions. Le choix du modèle et de l'implantation du columbarium est différé dans l'attente des mesures prises sur site.

10- SUBVENTION CLUB DE PECHE « LES COHES »

L'association des Cohés sollicite une subvention de 1000 €. Monsieur le Maire rappelle qu'ils n'ont pas eu de subvention depuis 2 ans.

Les conseillers proposent de reporter le sujet car manque d'éléments financiers et de visibilité sur le(s) projet(s) à venir.

A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement de l'ancien terrain de foot :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'ancien terrain de foot ne sert actuellement qu'aux déjections canines. Il précise que Mme PIERREL, à titre bénévole, avait soumis un projet pour améliorer cette zone, il y a plusieurs mois. La CC2T a lancé un projet « Haies et vergers » permettant d'accompagner les communes dans la mise en place de projets de plantation de haies champêtres et de vergers. La CC2T finance 100% des plants et des fournitures et apporte un accompagnement technique, de la conception à la réalisation du projet.

Monsieur COTTRELLE précise également que cette plantation s'inscrit dans un projet pédagogique avec les écoles et que cela avait été très apprécié par l'inspectrice académique lors de sa visite.
Quatre conseillers ne sont pas satisfaits de la façon dont le projet s'est déroulé, c'est-à-dire que les travaux ont débuté sans en informer les élus. Par ailleurs ils précisent que le sujet n'a pas été évoqué lors de précédents conseils.

Monsieur DINEE précise qu'un mail avait été envoyé à l'ensemble des conseillers le 30 juillet, précisant que les personnes intéressées pour prendre connaissance du projet et/ou y participer sont invitées à inviter à se faire connaitre.

Le projet plantation n'est pas remis en cause, uniquement un point d'attention pour le manque de communication qui est à améliorer. Les aménagements futurs seront à débattre et Mme HULDINGER propose de solliciter l'avis des habitants (questionnaire).

Monsieur ROUCHON souhaite savoir le devenir du terrain de foot. Monsieur DINEE informe qu'un city stade a été créé à cet effet et que le terrain de foot actuel n'est plus utilisé.

- **Situation administrative 2ème adjointe :** Mme HULDINGER souhaite connaitre la situation administrative de la 2ème adjointe. Débat sur le maintien des indemnités de l'élue en l'absence d'activités municipales et proposition de retrait des délégations. Monsieur le Maire informe qu'il a consulté la préfecture, confirmant la complexité juridique. Démarche privilégiée pour inciter à une démission volontaire.

- **Maison des Jeunes :** Mme RICHARD tient à signaler l'usage inapproprié de pastilles domestiques dans le lave-vaisselle professionnel de la cantine (cycle court de 3 minutes provocant des dépôts et risques sanitaires). Elle précise également la présence de calcaire constaté dans les cruches d'eau des enfants. Un grand tri des stocks de produits d'entretien a été réalisé par M. FONTAINE. M. COTTRELLE, président du SIS FAS fera un rappel concernant les pastilles inadaptées au lave-vaisselle.

- **Situation litige COLAS :** pour répondre à la demande de M. ROUCHON, Monsieur le Maire informe qu'il n'a aucune nouvelle de COLAS ou du bureau d'étude BEREST. Il a repris contact avec l'avocate et un mail de relance a été envoyé au chef du bureau d'étude BEREST.

- **Sécurité publique :** La présence d'un chien de type "american staff", promené sans muselière dans le village ainsi que dans les chemins de bois, est signalée au conseil municipal. Des inquiétudes sont exprimées quant à la sécurité des promeneurs et de leurs animaux, compte tenu des propos rapportés de sa propriétaire concernant des attaques antérieures sur d'autres chiens.

- **Vidéosurveillance :** Une réunion est programmée avec le major de gendarmerie lundi 26 octobre 2026.

- **Vitesse excessive :** Mme RICHARD informe de la vitesse excessive sur le Chemin de la Croix de la Vanne malgré les aménagements existants, ainsi que le passage constant de motocross le week-end.

- **Bâtiment scolaire** : Monsieur le Maire informe qu'il a demandé des devis et subventions pour l'installation d'une climatisation réversible à la maternelle.

20h17 SÉANCE LEVÉE

Fait à Aingeray,
le 23/10/2026

Secrétaire de séance	Secrétaire de séance	Le Maire,
Mme RICHARD Véronique	Mme HULDINGER Fanny	M. FONTAINE André